



MAIRIE DE VARS-SUR-ROSEIX

19130

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour toutes les Communes de formaliser une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des documents budgétaires.

Le compte administratif retrace les mandats (dépenses) et titres émis par la Commune sur l'exercice budgétaire 2020, courant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le budget de la Commune, comme toutes les autres catégories de collectivités territoriales (communes, départements et régions), est structuré en 2 sections :

- **Une section de fonctionnement** dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la commune,
- **Une section d'investissement** dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme le Département ou l'État qui viennent compléter le financement des projets communaux.

LE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement :

		CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021
Chap 011	Charges à caractère général	63675,90	57957,36	71800,00	74860,00
Chap 012	Charges de personnel	94804,07	94651,44	96000,00	97280,00
Chap 014	Atténuations de produits	1098,68	1071,00	2400,00	1500,00
Chap 65	Autres charges de gestion courante	42123,02	30019,32	48000,00	51342,00
Chap 66	Charges financières	6846,00	6081,82	6582,00	5825,00
Chap 67	Charges exceptionnelles			690,00	
022	Dépenses imprévues			2000,00	2000,00
042	Dotation aux amortissements	1034,00	1034,00	1034,00	1034,00
023	Virement à la section d'investissement			13484,00	48475,00
	TOTAL	209581,67	190814,94	241990,00	282316,00

Les charges à caractère général sont en baisse, cela est dû principalement à la fermeture de la cantine scolaire pendant deux mois liée au COVID 19 soit une baisse de 4000€ pour l'article « Alimentation » (60623), ainsi qu'à l'inoccupation des locaux pendant cette période entraînant une baisse des frais à l'électricité et l'eau potable.

Les charges de personnel sont stables.

Les autres charges de gestion courante comprennent les indemnités des élus, le service incendie, les contributions : au Sivom d'Ayen pour 12791.40€ (pour 2021 il est également prévu des travaux de France Telecom pour 9820€ et le remboursement de la taxe d'aménagement à la CABB pour 7250€), les autres contributions concernent la participation aux frais scolaires, pour 2021 nous avons rajouté les frais de garderie pour la commune de St Cyr la Roche (pris en charge auparavant par la CABB).

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement :

		CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021
Chap 013	Atténuation de charges	5561,58	96,60	200,00	
Chap 70	Vente de produits, prestations	15874,08	14947,98	14100,00	18970,00
Chap 73	Impôts et taxes	165112,00	168246,69	165697,00	180533,00
Chap 74	Dotations et subventions	58187,69	60833,38	59025,00	52144,00
Chap 75	Autres produits de gestion courante	2670,47	541,39	1000,00	310,00
Chap 77	Produits exceptionnels	1400,00	1738,43	1968,00	500,68
002	Excédent antérieur reporté				29858,32
042	Opération d'ordre entre section	35253,90			
	TOTAL	284059,72	246404,47	241990,00	282316,00

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements sur rémunérations du personnel.

Les ventes de produits et prestations constatées en 2020 sont en baisse notamment pour les redevances versées dans le cadre du service de la cantine suite à la fermeture de l'école pendant deux mois.

Au chapitre 73, concernant les impôts et taxes, une augmentation de 15080€ est prévue pour 2021, en effet suite à la réforme sur la taxe d'habitation notre commune est surcompensée de 8545€ et l'exonération sur les taxes d'habitation s'élève à 7413€ (cette somme était auparavant incluse au chapitre 74).

Le chapitre 75 comprend notamment les locations de la salle des fêtes qui n'a pas été louée en 2020 suite à la crise sanitaire et qui ne sera certainement pas louée en 2021.

En produits exceptionnels en 2020, nous avons reçu une indemnité d'assurances suite à une tempête du 3 novembre 2019.

L'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement :

		CA 2019	CA 2020	BP 2020 RAR+Vote	BP 2021 RAR+Vote
Chap 16	Emprunts et dettes	19333,25	19801,43	19802,00	20268,00
Chap 20	Immobilisations incorporelles	2787,23	5058,60	20471,47	10248,87
Chap 204	Subvention d'équipements versés			6000,00	16000,00
Chap 21	Immobilisations corporelles	4553,88	3298,75	10305,00	12268,27
Chap 23	Immobilisations en cours	55160,70	56581,78	131522,81	179067,71
Chap 041	Opérations patrimoniales				3576,00
001	Solde d'exécution reporté		35947,72	35947,72	15803,15
	TOTAL	81835,06	120688,28	224049,00	257232,00

On constate de fortes différences entre budgets et comptes administratifs. Cela s'explique par le fait qu'au budget l'ensemble des projets sont inscrits. Au compte administratif, seules les dépenses réalisées figurent.

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts.

En 2020, les principaux investissements étaient : l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pour 1482.50€, les frais d'études pour l'aménagement des espaces publics pour 3576€, l'achat d'une débroussailleuse pour 805€, l'achat de matériel informatique et de logiciels pour 2493.75€, la construction du club-house pour 26186.38€, les travaux de voirie « Route de la Serre » pour 20472.90€ et pour la « Route des Roches » pour 9922.50€.

Pour 2021, il est prévu de finaliser le plan local d'urbanisme pour 10248.87€, de réaliser la mise aux normes électriques de l'église (5720€), de réaliser des travaux de voirie au « Chemin du Reclau » (3800€), concernant les aménagements des espaces publics sur la « Rue de l'abbaye de la Règle » il est prévu de réaliser les travaux d'éclairage public (16000€) et une partie des travaux en 2021 (129994.06€), il reste également à réaliser la dénomination des voies pour 2778.06€, l'achat de matériel informatique et logiciels pour 3770.21€ et la création du club-house pour 45273.65€.

Nous avons un solde d'exécution reporté de 15803.15€.

Les recettes d'investissement :

		CA 2019	CA 2020	BP 2020 RAR+Vote	BP 2021 RAR+Vote
Chap 10	Dotations et fonds	15097,31	14793,59	18718,00	15252,80
Chap 13	Subventions d'investissements	15242,28	14579,49	70090,94	142989,83
Art 1068	Affectation de la section de fonctionnement		74478,05	74478,05	25731,21
Chap 16	Emprunts			46244,01	20173,16
021	Virement de la section de fonctionnement			13484,00	48475,00
040	Opération d'ordre entre sections	1034,00	1034,00	1034,00	1034,00
041	Opérations patrimoniales				3576,00
001	Solde d'exécution reporté	14513,75			
	TOTAL	45887,34	104885,13	224049,00	257232,00

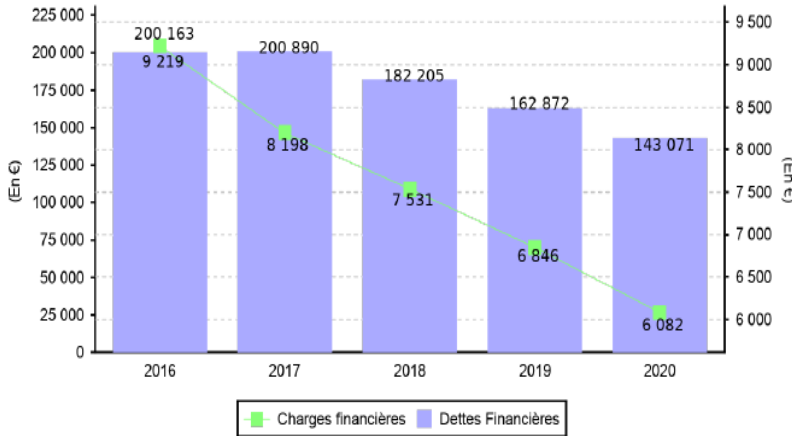
Les dotations et fonds sont constitués du fond de compensation de la TVA récupérés sur les travaux d'investissement de l'année N-1 et de la taxe d'aménagement.

Le chapitre 13 retrace l'ensemble des subventions sollicitées au titre des travaux auprès de différents partenaires : État, Conseil Départemental, Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, Fafa. La prévision pour 2021 s'élève à 142989.83€.

Au chapitre 16 est prévu un emprunt de 20173.16€, permettant d'équilibrer le budget.

ÉTAT DE LA DETTE : Informations relatives à la dette

Évolution des dettes et des charges financières

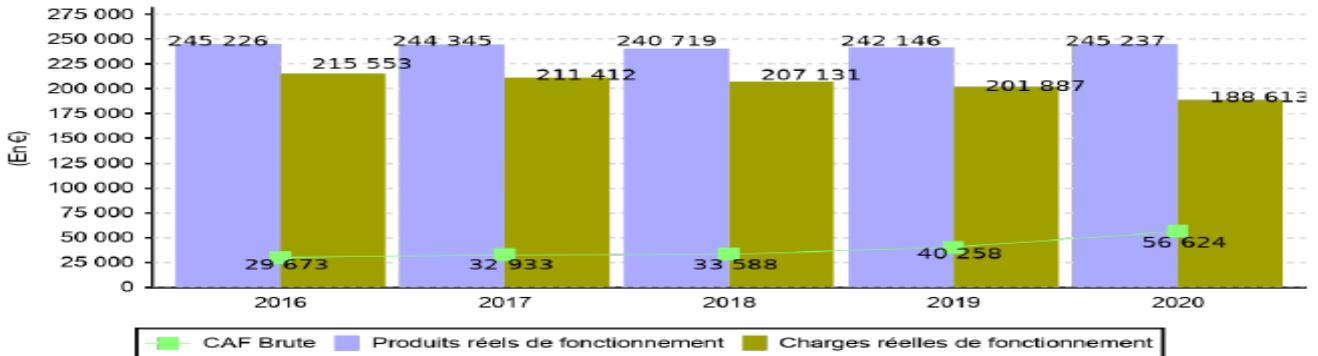


L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET

La capacité d'autofinancement brute :

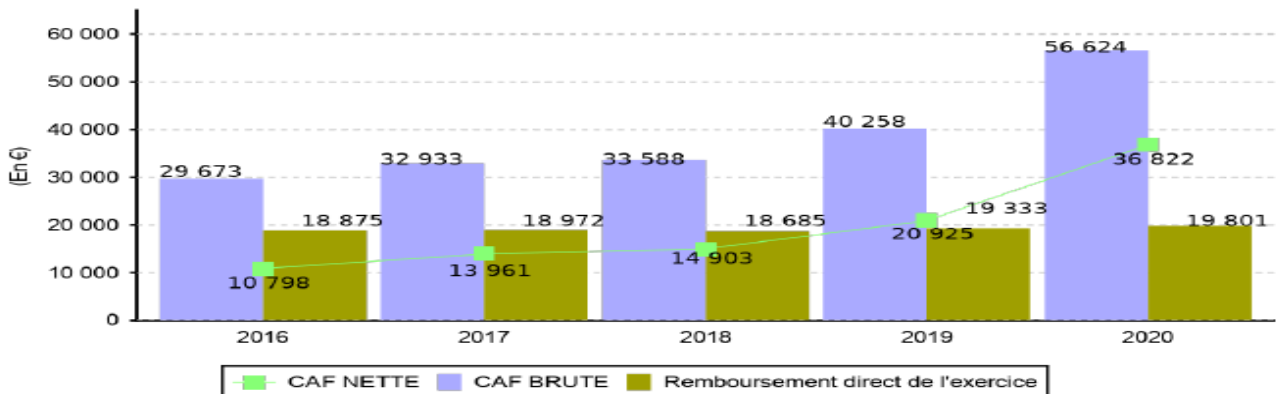
ÉVOLUTION DE LA CAF BRUTE



La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement nette :

ÉVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.